

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/02/04 19h00

ORDRE DU JOUR :

- Modification DUP des Bains – Délégation de maîtrise d'ouvrage.
- Lotissement « les jardins des Thérons » – Demande d'intégration de la voirie dans le domaine communal.
- Travaux rue de la Dysse – Demande de subventions.
- CES – Prise en charge formation.
- Questions diverses.

Présents :

Monsieur le Maire Claude Carceller.

Mesdames Blanche André, Marie-José Debilliers, Michèle Fournel, Augusta Labry, Valérie Villar.

Messieurs François Becker, Marc Cros, Claude Galhac.

Ont donné procuration :

Messieurs Bernard Jérez, Roland Valgalier, Philippe Vidal.

Absents excusés :

Madame Béatrice Willoquaux (arrivée en fin de conseil).

Messieurs Jean-Louis Bourgougnon, Yves Teilliet.

Monsieur le Maire soumet au Conseil le procès verbal de la séance du 18 décembre 2003 qui est approuvé à l'unanimité.

MODIFICATION D. U. P. DES BAINS – DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE :

La Déclaration d'Utilité Publique des Bains doit être modifiée afin de dégager de son périmètre le terrain prévu pour l'implantation de la nouvelle station d'épuration. Le Conseil délègue au Conseil Général.

Nous donnons notre accord à l'unanimité, cette procédure étant lourde et longue.

LOTISSEMENT « LES JARDINS DES THERONS » - DEMANDE D'INTEGRATION DE LA VOIRIE DANS LE DOMAINE COMMUNAL :

Les habitants du lotissement « Les jardins des Thérons » demandent à la commune d'intégrer la voirie dudit lotissement dans le domaine public. La procédure en matière d'intégration de voirie doit passer par une enquête publique à l'issue de laquelle, nous donnerons une réponse. L'ensemble des membres du Conseil donne son accord pour lancer cette procédure.

TRAVAUX RUE DE LA DYSSE – DEMANDE DE SUBVENTIONS :

Un dossier de demande de subvention va être présenté au Conseil Régional pour qu'il prenne en charge une partie des travaux de surface de la rue de la Dysse : embellissement, mobilier urbain...

Approbation à l'unanimité.

CES – PRISE EN CHARGE FORMATION :

Dans le cadre de l'aide à la formation, les membres du Conseil délibèrent à l'unanimité pour la prise en charge de la formation d'une personne en Contrat Emploi Solidarité.

QUESTIONS DIVERSES :

Restos du cœur : Le CCAS de la commune fait savoir aux personnes ne pouvant se rendre aux restos du cœur, le vendredi à Gignac, par leur propre moyen, qu'elles doivent se faire connaître en mairie en début de semaine. Un transport pourra être organisé et pris en charge par la commune.

Association « Le petit Ecureuil » : Nous avons été contacté par cette association qui a pour but la lutte pour l'amélioration des conditions d'hospitalisation, (sensibilisation au Don de moelle osseuse, information sur les différentes sortes de leucémie, aide au financement du groupage des volontaires au don). Celle-ci est basée à Clermont-l'Hérault et souhaite que nous lui prêtions la salle polyvalente pour l'organisation d'un loto. Accord unanime.

A ce jour, la date du 7 mars a été choisie par cette association pour le loto. Tous les Montpeyrousiens sont invités à y participer.

Pot d'accueil des nouveaux habitants : La date a été fixée au **samedi 6 mars**. Cette rencontre aura lieu à la salle polyvalente, à 18 h 30. Les nouveaux arrivants (à compter de mars 2003) qui se sont fait connaître en mairie recevront une invitation. Pour ceux qui n'ont pas signalé leur arrivée, nous leur demandons de bien vouloir le faire.

Tri sélectif : Des colonnes de récupération pour le verre et les emballages sont prévues au Barry et devraient être installées prochainement. De même, des corbeilles y seront placées pour les déchets des promeneurs.

Une colonne pour le papier a été implantée à côté des autres au hangar municipal.

La séance du Conseil Municipal était levée à 19 heures 45.